

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du 18 janvier 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Délibération 240125D002

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, M. David TOURNEFIER, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie CORDIER (pouvoir à M. Maurice PERRION), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Philippe ROBIN), Mme Stéphanie BÉRITAULT (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE À LA COMPA

La COMPA réalise actuellement la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, sur une emprise foncière proposée par la Commune au lieudit « Le Jarrier » - route de la Domptière.

Les travaux seront prochainement terminés et vont permettre la mise en service de ce nouvel équipement.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De céder à la COMPA, au prix de 1 euro symbolique, la parcelle ZE 158, représentant une superficie de 2911 m² et correspondant à l'emprise du terrain d'accueil des gens du voyage ;
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la COMPA ;
- D'autoriser l'adjointe en charge de l'urbanisme à signer tous documents à cet effet.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le 1.1.2.2024.